



Fondation des écoliers Mont-Bleu
Réunion ordinaire
Jeudi le 28 novembre 2024 à 18h30

Ordre du jour

1. Accueil et présences.

Les personnes suivantes étaient présentes à la rencontre :

M. Jean-Christophe Régnier
Mme Chantal Cousineau (Directrice)
Mme Marie-Ève Doyon
Mme Marjorie Gasse
M. Joël Beaupré
M. Jean-Nicolas Brunet-Comtois
Mme Julie Vachon

Les personnes suivantes étaient absentes :

M. Philippe Poirier
M. François Routhier

Julie préside la rencontre en l'absence de Philippe.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Nicolas Brunet-Comtois souhaite parler du gazebo. Mme Chantal dit qu'elle touchera le sujet au point #4.

L'ordre du jour est proposé par M. Jean-Christophe Régnier et appuyé par M. Joël Beaupré.

3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2024 et points découlant de la dernière rencontre.

M. Julien Gravel effectue un retour sur le PV en question.

La plupart des sujets seront discutés ce soir.

Des détails concernant le potager mobile seront donnés par Mme Chantal Cousineau au point #4.

Les babillards n'ont pas encore été achetés. Mme Chantal Cousineau en parlera également au point #4.

Julien donne une mise à jour concernant les maillots sportifs. Ils ont été reçus. Le don de 2000\$ à vocation spéciale a été utilisé pour payer cet achat; la différence a été absorbée par la Fondation. La nouvelle devra paraître dans l'Info parents de janvier 2025.

Tel que déjà mentionné lors d'une rencontre précédente, il n'y a pas de ristourne de la part de Mazzola pour l'année 2023-2024, car la Fondation ne peut pas l'accepter. M. Julien Gravel va communiquer avec le fournisseur (lettre à envoyer) pour demander que le montant de la ristourne pour l'année 2024-2025 soit remise à la Fondation sous forme de don.

Le procès-verbal est proposé par M. Julien Gravel et appuyé par Mme Marie-Ève Doyon.

4. Nouvelles de la directrice de l'école.

Mme Chantal Cousineau informe les membres de la Fondation qu'elle a rencontré M. Mathieu Boileau, le régisseur du CSSPO, récemment. Elle offre un compte rendu de sa discussion avec lui.

- L'achat des babillards n'est pas encore fait. Lorsque les babillards auront été achetés et reçus, il faudra soumettre une requête pour leur installation. Selon M. Mathieu Boileau, l'emplacement choisi (le long de la clôture) n'est pas idéal, mais l'installation pourra tout de même être faite à cet endroit. Les babillards peuvent être livrés à l'école.
- En ce qui a trait à la phase 3 du plan d'aménagement de la cour d'école (la Classe verte), Mme Cousineau explique le nouveau fonctionnement pour le lancement des projets. Selon ce nouveau fonctionnement, seulement deux projets peuvent être lancés par secteur, en raison des difficultés au niveau des ressources matérielles dans la région. De plus, une limite budgétaire a été imposée jusqu'au 31 mars 2025. Notre secteur compte 7 écoles. Une première rencontre a eu lieu pour faire le choix des projets. L'autofinancement des projets fait partie des critères de sélection. Comme c'était le cas de notre classe verte, notre projet a été choisi. Cependant, notre école devait composer avec une autre embûche : le protocole d'entente signé spécifiait que les travaux devaient être effectués avant le 15 janvier 2025. Mme Chantal Cousineau a donc entrepris des démarches auprès de la Ville, afin que la date d'échéance soit repoussée. Cela a été fait, et ce jusqu'au 1^{er} juin 2025 – sur un nouveau protocole d'entente. Il faudra rendre des comptes à cette date. Les travaux devraient être commencés d'ici là. Cela dit, la prochaine étape consiste à effectuer l'appel d'offre pour obtenir des soumissions. Mme Chantal Cousineau est en attente de nouvelles de M. Mathieu Boileau, le régisseur du CSSPO, à ce sujet. Ce dernier va communiquer avec M. Julien Gravel au besoin. La subvention de la Ville servira principalement à payer pour les arbres. Il y a néanmoins de la flexibilité quant au type de bancs à faire installer. L'estimé de la compagnie « Le Semoir » présentait des bancs en bois. L'option d'avoir des bancs en béton serait toutefois à considérer.
- Mme Chantal Cousineau informe les membres de la Fondation que le comité écolo s'occupe efficacement du potager mobile. Ce dernier est en fonction. Des herbes et de la laitue pourront être récoltés avant les Fêtes. Par ailleurs, le club va communiquer avec les parents de l'OPP ayant démontré de l'intérêt, pour obtenir de l'aide. Tout fonctionne bien et les élèves sont très engagés.
- Deux suggestions ont été reçues en ce qui a trait au choix de la charité à qui la Fondation pourrait remettre un don cette année. Ce sujet sera discuté au point #6a.

- Pour ce qui est du gazebo, Mme Chantal Cousineau précise qu'un parent ne peut pas faire de réparations dans la cour pour des raisons de sécurité et d'assurances. Selon M. Jean-Nicolas Brunet-Comtois, la structure est encore solide, mais le revêtement doit être remplacé. À la lumière de cette information, la question qui se pose est si cette réparation ne pourrait pas être ajoutée à la soumission de la Classe verte (car il se retrouve dans la même section de la cour), si la Fondation est d'accord pour assumer les frais supplémentaires. Cela permettrait de remettre le gazebo en état cette année. Dans cet ordre d'idées, les membres présents se demandent s'il ne serait pas approprié de mettre une limite de dépassement de coût – max 10 000\$, par exemple – pour le remettre en état. Il semblerait que rien n'empêche de l'inclure dans l'appel d'offre, et il serait également possible de le retirer par la suite. Les membres présents sont d'accord pour l'ajouter dans la soumission. Mme Chantal Cousineau va relayer le message à M. Mathieu Boileau, le régisseur du CSSPO.
- En ce qui a trait au fonctionnement du processus d'appel d'offres, il faut considérer au moins 3 soumissionnaires et choisir le plus bas. Cela dit, il est possible d'être très précis dans les critères établis. M. Julien Gravel et Mme Chantal Cousineau vont s'occuper de cet aspect du projet. En théorie, les coûts ne devraient pas dépasser 25 000\$. En pratique, ce montant pourrait s'avérer plus élevé, si le gazebo est inclus. Mme Julie Vachon évoque la possibilité de faire affaire avec Arbres Canada (qui serait un organisme indépendant) pour obtenir des arbres, mais cela ne semble pas être une option, selon Mme Chantal Cousineau, étant donné que notre protocole d'entente est signé avec la Ville de Gatineau. Pour le projet de la Classe verte, il n'est pas possible d'ajouter des choses qui ne faisaient pas partie du plan initial.
- Contre toute attente, Mme Chantal Cousineau informe les membres de la Fondation qu'elle vient d'apprendre que la mesure 50530 de l'an dernier – abris solaires – a été acceptée. Le gouvernement octroiera donc 90 000\$ à la Fondation pour ce projet. C'est une très bonne nouvelle! Il faut dépenser les sous, mais l'échéance n'est pas à court terme. Les travaux peuvent être effectués dans plusieurs années. L'argent ne sera pas perdu, quoi qu'il arrive. La somme devrait être dépensée dans les 3 ans après l'annonce. Il faudrait mettre 10 000\$ de côté pour ce projet. Puisque l'école n'avait pas reçu de nouvelles fructueuses à cet égard lorsque ce point a été soulevé durant la rencontre de la Fondation du 2 octobre dernier, des membres, dont M. Julien Gravel, avaient commencé à travailler sur une nouvelle demande. Puisque cette dernière est presque prête, elle sera néanmoins soumise dans les délais prescrits.
- Finalement, Mme Julie Vachon revient sur la question du drainage effectué dans la cour d'école. Mme Cousineau dit qu'elle a eu l'occasion de poser des questions à ce sujet à M. Mathieu Boileau. Le projet a été mené par le CSSPO et le soumissionnaire le moins cher a été sélectionné. Le drainage fonctionne, même si le gazon n'a pas poussé. M. Mathieu Boileau reconnaît que ce n'est pas parfait et que des défauts ont été soulevés. Le CSSPO va faire des suivis sur les insatisfactions et demander des précisions. Les filets, quant à eux, ont été installés.

5. États financiers au 30 novembre 2024

M. Julien Gravel passe à travers les états financiers au 30 novembre 2024. Il mentionne notamment que la Fondation a environ 67 000\$ en banque. Plus précisément, selon le bilan, la Fondation vaut 71 000\$ - TPS/TVQ à recevoir, ce qui explique la différence entre les 2 montants. De cette somme, 39 000\$ ont été engagés, ce qui laisse un montant d'environ 31 000\$ dans l'encaisse. Les membres présents sont prêts à mettre 10 000\$ de cette somme de côté pour la réfection du gazebo.

Résolution

Un montant de 10 000\$ sera affecté à la réfection du gazebo (finition extérieure et bardeau de la toiture).

Proposée par M. Jean-Christophe Régnier et appuyée par M. Joël Beaupré

Fondation-24-25-1

M. Julien Gravel offre certaines précisions supplémentaires :

- En ce qui a trait à la campagne de financement, 55 commandes ont été reçues, pour environ 1300\$ de profit. Une discussion aura lieu lors de la prochaine rencontre de l'OPP à ce sujet.
- Quant aux chandails de l'école, la Fondation a fait une perte de 90\$ environ. Les informations à ce sujet sont dans la même colonne que celles relatives aux maillots sportifs.
- L'école compte défrayer les frais associés à la nourriture qui sera servie lors du déjeuner de crêpes le 20 décembre prochain.
- Une erreur s'est glissée dans les prévisions associées aux dîners pizza, soit une différence de 2000\$ à la baisse.
- Les dépenses liées aux maillots (1800\$) n'étaient pas incluses dans le budget initialement.
- La Fondation a néanmoins fait un profit de 1700\$ lors du BBQ, puisque l'école a assumé les coûts de location des structures gonflables. Le taux de participation était élevé. Plus de la moitié de l'école a participé. Le fait d'offrir la nourriture à petits prix rend l'activité inclusive. Beaucoup de bénévoles se sont rendus disponibles cette année.
- En somme, les profits anticipés sont désormais davantage autour de 5000\$ que de 9000\$.

Résolution

Que les états financiers au 30 novembre 2024 soit adoptés tel que présentés.

Proposée par M. Marie-Ève Doyon et appuyés par M. Jean-Christophe Régnier.

Fondation-24-25-2

6. Discussions.

a) Charité locale ou internationale pour l'année 2024-2025

Deux charités ont été proposés par l'équipe école

- 1- Dyslexie Canada a été proposée par une orthophoniste travaillant à l'école. Il s'agit d'un organisme qui aide les familles ainsi que l'enseignante spécialiste dans son travail. Les ressources qu'il rend disponibles sont utiles.
- 2- La Maison papillon, organisme à but non lucratif situé à Cantley, offre des soins palliatifs pédiatriques. Il est lié à Leucan Outaouais.

Le choix s'est arrêté sur la Maison papillon. Les membres de la Fondation sont d'avis que la remise du chèque devrait se faire un peu comme l'an dernier avec la Croix rouge. Il faudra donc trouver un représentant de la Maison papillon qui sera prêt à parler de la mission de l'organisme devant les élèves de l'école. Il faudra faire un suivi auprès de Janie, l'enseignante qui l'a proposée. Mme Chantal Cousineau va lui parler.

Résolution

Que la Maison papillon soit choisie cette année pour la donation à la charté locale.

Proposée par M. Julien Gravel et appuyé par Mme Marjorie Gasse.

Fondation-24-25-3

b) Mesure 50530

Ce sujet a déjà été abordé lors de la présente rencontre. Les membres se demandent si une nouvelle demande pour la mesure 50530 peut être soumise cette année, même si la demande de l'an dernier a été retenue. Mme Marjorie Gasse croit se rappeler qu'une demande pour cette mesure peut seulement être considérée une fois par 3 ans pour une même école. Ce point sera vérifié par Mme Chantal Cousineau. Si possible, M. Julien Gravel voudrait monter la demande d'ici la fin décembre, pour la zone active, basée sur la soumission de la compagnie Jambette.

c) Plan de financement – Zone Active.

En raison des limites budgétaires et du gel d'embauche, les projets autofinancés ont davantage de chance d'être retenus. Il faudrait faire un plan autofinancé. La Fondation devra recueillir environ 100 000\$ supplémentaires. M. Julien Gravel pense que c'est possible de bâtir un plan de financement à présenter l'an prochain. Il mentionne notamment la participation potentielle de bailleurs de fonds (à solliciter), tels que : le Mouvement des caisses Desjardins, Sports et Loisirs Outaouais et des conseillers municipaux. Il s'agit d'un projet sur 2 ans. M. Julien Gravel veut essayer de communiquer avec les anciens administrateurs de la Fondation pour savoir comment le terrain de soccer synthétique a été financé.

7. Varia et date de la prochaine rencontre.

La prochaine rencontre aura lieu le 20 février 2025, à 18h30, au salon du personnel de l'École internationale du Mont-Bleu.

8. Clôture de la séance.

La rencontre se termine à 19h53.